

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DE
PA
RT
EM
EN
T

de la commune de MONTREAL DU GERS

GE
RS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 15 février 2016

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille seize-----

et le 15 février

Date
de
convoc
ation

09/02/2016

Dat
e
d'af
fich
age
09/02/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, CASTAY Jean-Marc, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, CABANNES Pierre, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, PLOQUIN Cécile.

Excusés : Mmes DAL BEN Carine, PEDRO Amandine, M. LANSMANT Sébastien.

Absent : M. LABEYRIE Nicolas

Mme PLOQUIN Cécile a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Convention mise à disposition

Des salles avec les associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les modalités d'utilisation d'une salle communale doivent être fixée par délibération du Conseil Municipal.

Si son utilisation doit bien entendu être prioritairement envisagée pour les besoins communaux ou les activités municipales d'intérêt général il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes des salles dont il s'agit .

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette mise à disposition des associations d'intérêt local puisse intervenir par voie de convention annuelle qui fixe les engagements des parties conformément au modèle ci-joint.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Décide de mettre à disposition de l'association sans solliciter de contrepartie financière de cette dernière

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec le Président (e) de l'association qui fixe les conditions d'utilisation de la salle.

Fait à MONTREAL le 15 février 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.